

Réf: Dossier 435982

Avis de constitution

SOCIETE « FCB-MAYAMAH CONSULTING »

Siège ABIDJAN COCODY DANGA NON LOIN DU SIEGE
DES ARCHITECTES., Lot 14, Ilot 3

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 23/07/2025, et enregistrés au CEPICI le 01/08/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « FCB-MAYAMAH CONSULTING »

Objet : - RECOUVREMENT
- GERANCE IMMOBILIERE
- CONSULTATION JURIDIQUE ET ASSISTANCE.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

et généralement, toute opérations mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY DANGA NON LOIN DU SIEGE
DES ARCHITECTES., Lot 14, Ilot 3

Dirigeant(s) M FOFANA ADAMA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-08804 du 27/08/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°52386/GTCA/RC/2025 du 27/08/2025

